



Assurance auto après annulation permis

Par **fazer78**, le **23/11/2015** à **18:57**

Bonjour, rnJ'ai eu une annulation de permis administrative suite à une perte de points jeune conducteur en 10/2012.rn Suite à un report d'audience le tribunal a annulé mon permis juridiquement en 02/2014 pour alcool.rnJ'ai de nouveau obtenu mon permis en mai de cette année. rnSi je me mets en second conducteur sur l'assurance de ma mère, rn1/ quelle est le nombre d'années pour que je ne déclare pas mon antécédent (3 ou 5 ans) ?rn2/ à compter de l'annulation administrative ou juridique ?rn3/ quelle assurance propose 3 ans car par exemple la maaf c'est 5 ans.rnen vous remerciant par avance de votre réponse. rnCordialement
rnFazer78